

Politique de lutte contre la corruption

Mai 2019

1. Engagements de Mirova

La corruption est un comportement frauduleux, contraire à l'éthique et passible de lourdes sanctions pénales et administratives. Les infractions à la réglementation anticorruption sont par nature graves et peuvent notamment conduire à une atteinte à la réputation de Mirova.

Mirova s'engage à exercer son activité avec intégrité dans le but de se prémunir contre toute forme de trafic d'influence et de corruption, notamment l'octroi ou la réception de « pots-de-vin » dans le cadre de relations commerciales et la corruption d'agents publics. Au sens de la présente politique, le terme « corruption » inclut l'octroi de « pots-de-vin » et le paiement de rétrocommissions à des agents publics ou toute autre personne. Un « pot-de-vin » correspond à une pratique consistant à offrir tout objet de valeur, paiement en espèces, acte de bienfaisance, prêt, prise en charge de frais de déplacement, cadeau dispendieux, invitation onéreuse à un évènement, ou promesse d'embauche, soit à l'individu corrompu, soit à l'un des membres de sa famille proche, dans le but d'influencer de manière inappropriée une décision commerciale ou administrative.

Afin de s'assurer du respect de cette interdiction, Mirova déploie un dispositif de lutte contre la corruption destiné notamment à sensibiliser et à rappeler le cadre des bonnes pratiques qui contribuent à la prévention de la corruption. Chaque collaborateur de Mirova doit comprendre l'importance de ce dispositif dont il est tenu, conformément aux stipulations du Règlement Intérieur et du Code de déontologie de Mirova, de respecter les principes dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

La Direction Générale de Mirova porte la responsabilité de l'organisation de la lutte contre la corruption au sein de Mirova. Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne est désigné comme référent de ce dispositif.

2. Cadre réglementaire de la lutte contre la corruption

Mirova se conforme à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Loi Sapin 2 » qui lui impose, en tant que société assujettie, de mettre en place des mesures destinées à détecter et prévenir les faits de corruption ou de trafic d'influence en France et à l'étranger et de mettre en œuvre un dispositif de représentation d'intérêts et de déclaration des activités de représentation d'intérêts, à titre principal ou régulier.

3. Activités prohibées

Mirova, ses collaborateurs, dirigeants et administrateurs ne doivent pas se livrer à des activités prohibées. Constitue une activité prohibée le fait d'offrir, promettre, donner (ou d'autoriser d'offrir ou d'accepter) tout avantage, paiement en numéraire ou objet de valeur, directement ou indirectement (notamment par le biais d'un partenaire commercial ou de toute autre personne), à un agent public et, plus généralement, à toute personne, dans le but :

- d'influencer une décision publique ou d'affaires,
- de conduire cet individu à accomplir ses fonctions déloyalement ou de façon inappropriée,
- d'obtenir un avantage indu.

Il est également interdit aux collaborateurs de Mirova, en application des stipulations du Règlement Intérieur et du Code de déontologie de Mirova, de solliciter ou d'accepter un avantage indu pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte relevant de leur fonction. Les paiements de facilitation, paiements effectués à un agent public aux fins de faciliter, accélérer ou garantir l'exécution d'une décision publique, sont interdits quel qu'en soit le montant.

4. Activités présentant un risque de corruption accru

Certaines activités peuvent présenter un risque accru de corruption. Des mesures de vigilance sont mises en place au sein de Mirova concernant plus particulièrement les pratiques suivantes :

- les cadeaux et invitations à des événements,
- les voyages, logement et dépenses connexes,
- les conférences et événements,
- les actes de bienfaisance/donation, sponsoring et mécénat,
- les fournisseurs et autres tiers,
- les relations avec des agents publics,
- les pratiques de recrutement,
- les fusions, acquisitions et jointventures,
- la comptabilité.

En présence d'un ou de plusieurs signaux d'alertes, Mirova doit s'assurer qu'il existe une justification commerciale légitime, évaluer le niveau de risque associé et agir en conséquence.

5. Activités de représentation d'intérêts

Des collaborateurs de Mirova peuvent être désignés en tant que « Représentants d'intérêts » au sens de la Loi Sapin 2 et à ce titre peuvent exercer des actions de représentation d'intérêts à titre principal ou régulier au nom de Mirova.

Ces activités, consistant à influencer sur la décision publique au travers d'interventions à l'initiative du Représentant d'Intérêts auprès de personnes désignées par la loi en vue d'influencer sur une ou plusieurs décisions publiques, un enregistrement auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), une mise à jour régulière de ces informations et un reporting annuel auprès de cette Autorité des actions engagées selon un délai défini.

Les Représentants d'Intérêts doivent conduire leurs activités avec probité et intégrité, en respectant les règles de bonne conduite fixées par la loi dans le cadre de leurs activités de représentations d'intérêts vis-à-vis de responsables publics.

6. Dispositif de conformité

Mirova met en œuvre un dispositif de conformité conçu pour promouvoir et assurer la conformité à la réglementation de lutte contre la corruption.

Dans ce cadre, Mirova met en place un dispositif de prévention qui repose sur ce qui suit :

- Une cartographie des risques de corruption,
- Le déploiement de politiques, procédures et normes internes,
- Des actions de formation et de sensibilisation,
- Une politique de lutte contre la corruption destinée aux tiers,
- Un dispositif de déclaration des activités de représentation d'intérêts auprès de la HATVP.

Mirova conduit des contrôles de manière régulière visant à s'assurer de la conformité de ses activités et de ses pratiques à la réglementation de lutte contre la corruption. Des contrôles sont renforcés lorsque des risques élevés de corruption ont été identifiés dans la cartographie des risques. Ils sont effectués dans le but d'identifier potentiellement l'octroi d'un « pot de- vin » ou toute autre forme de corruption.

Mirova met en place un dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil des signalements émanant de collaborateurs et relatifs à l'existence de conduites ou situations contraires au dispositif de lutte contre la corruption de Mirova.

Avertissement

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif à partir de sources que Mirova estime fiables. Mirova se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Mirova ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

MIROVA

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme
RCS Paris 453 952 681
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris 329450738 Agrément AMF n° GP 90-009
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers International est un affilié de Natixis Investment Managers.

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199. Tel : 212-632-2800
Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche. Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.

An affiliate of: